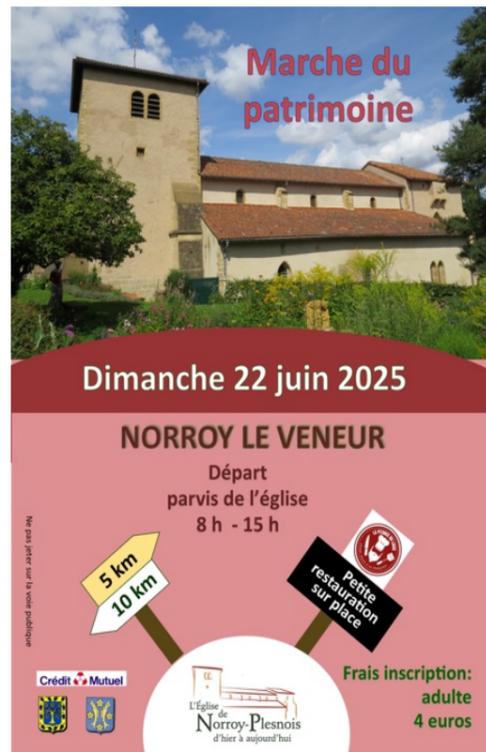


Vendredi 20 juin à partir de 19h30

Salle Bourson : Feu de la Saint Jean
Organisé par la Municipalité



Dimanche 22 juin , départ de 8h à 15h

Parvis de l'Eglise : Marche du Patrimoine
Organisée par l'association ENPha



Dimanche 29 juin à 16 heures

Théâtre au jardin partagés du Martin Clos
Organisé par De Feuilles en Fleurs



LETTRE D'INFORMATION N° 02/2025

Mairie de Norroy-Le-Veneur - 22 Grand'Rue 57140 NORROY-LE-VENEUR
Tél : 03 87 51 34 30 - Mail : mairie@norroyleveneur.fr - site internet : www.norroyleveneur.fr
Horaires d'ouverture : lundi et mercredi : 9 h - 11 h 00 / mardi et jeudi : 16 h 00 - 18 h 00

PREAMBULE

Article adressé au Républicain Lorrain

Ecoëurement !

La commune de Norroy le Veneur fait face, une nouvelle fois, à un problème devenu récurrent : le stationnement illicite de groupes de gens du voyage sur des terrains non autorisés.

Cette situation suscite un véritable ras-le-bol au sein de la population locale et de la Collectivité.

Les stationnements sauvages se multiplient d'année en année : parkings, voiries, espaces verts, abords des entreprises, engendrant nuisances et dégradations ! Cela devient insupportable.

Ah oui c'est vrai, les communes de plus de 5 000 habitants sont hors la loi, elle ne respecte pas le schéma départemental des gens du voyage qui leur impose la création d'aires d'accueil.

Nous petites communes, face à ces défaillances, nous subissons et cela ne choque personne...

Mais à défaut de trouver des solutions entre élus, le SM3A : Syndicat Mixte pour l'aménagement des aires d'accueil mis en place et financé par Rives de Moselle et la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, nous mettra des poubelles... ou pas !

On en parle des droits et des devoirs de monsieur tout le monde ? On en parle de ce qui dérange ? Y aura-t-il quelqu'un qui saura nous respecter ????

Qui prendra en charge ce dossier qui perdure depuis plus de 25 ans et qui creuse ce gouffre entre celui qui a des droits et des devoirs et celui qui n'a que des droits ????

NORROY LE VENEUR, comme bien d'autres communes, assumons ce désert politique et ce, depuis bien trop longtemps.

Beaucoup de questions dans cet article, j'en ai encore une dernière : que ferez-vous quand nous, Maires de petites communes seront tous dégoutés et jetterons l'éponge devant le désengagement de nos pairs et de l'état !

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025

Echange de terrain

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité, de répondre favorablement à la demande d'un propriétaire pour l'échange entre la parcelle 1170 rue de Wasnangue et la parcelle 1161 sentier de Wasnangue. Les frais de bornage sont pris en charge par le Propriétaire, demandeur.

Cession de terrain

Le dernier terrain constructible rue de Wasnangue a été acheté. Le propriétaire a accepté de nous céder une partie de sa parcelle afin de créer un trottoir dans la continuité de celui existant. La prise en charge des frais de bornage seront à la charge de la collectivité, demandeuse. Accord à l'unanimité.

Choix d'un nom de Rue

La rue reliant le rond-point du Meltem et la voie romaine n'a jamais été nommée. Dans un futur proche, une entreprise aura son entrée sur cette route. Afin d'avoir un adressage correct, nous devons nommer cette rue.

Deux propositions sont ressorties :

Rue Pinson Ru et Rue Pré Meunier (deux noms d'anciens lieudits de Norroy se trouvant à proximité de cette rue).

Rue du Pré Meunier est ressortie à 6 voix contre 5 pour Pinson Ru

Acceptation de chèque

Deux chèques ont été acceptés à l'unanimité afin de pouvoir les encaisser.

Il s'agit d'un remboursement de remplacement de boîtes aux lettres de l'école endommagées par la société SARIBAT d'un montant de 481.01 euros et un chèque de Groupama de 267.00 euros pour la participation d'achat d'extincteurs.

Parking – Plaine de Jeux -Signature convention

Le conseil Municipal à l'unanimité, accepte de signer les conventions avec le bureau technique ABEC ENVIRONNEMENT :

- 1- Pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la création du parking paysagé et de la plaine de jeu anciennement conventionné avec le bureau d'étude ITB aujourd'hui en liquidation judiciaire.

- 2- Pour la Mission de maîtrise d'œuvre pour la modification du permis d'aménager suite aux fouilles archéologiques du futur parking et à la mise en œuvre d'une rétention des eaux pluviales pour le bâtiment de la Maison des Services

Autorisation télétransmission des actes soumis au Contrôle de l'égalité

La convention @ctes avec un opérateur homologué de télétransmission date de 2013. Il convient de procéder à sa mise à jour, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du compte financier unique CFU : Le Compte Administratif et le Compte de Gestion ne feront plus qu'un, la délibération se fera en septembre 2025 pour mise en place en 2026.

Accord à l'unanimité.

INFORMATIONS COMMUNALES

Sinistre salle des Fêtes A

Par courrier du 23 mai 2025, Groupama nous informe que les désordres constatés en 2022 (fissures dans le poteau et le long du mur de la salle de rangement) ne résultent pas de la sécheresse et ne peuvent donc pas donner application à notre garantie « catastrophe naturelle »...

Offre d'emploi Périscolaire

Recherchons pour la rentrée scolaire septembre 2025 :

Le périscolaire de notre village recherche un(e) animateur(trice) diplômé(e) pour un contrat de 8h ou 16h/semaine. Diplômé(e)s ATSEM, BAFA ou CAP PETITE ENFANCE. Adressez votre candidature avec lettre de motivation et CV à Mme Anaïs SIMON, Directrice à fdfr.57@mouvement-rural.org

Recensement

Du 15 janvier 2026 au 14 février 2026

Recherchons deux personnes habitants Norroy le Veneur pour un contrat en CDD Rémunéré pour ces 4 semaines, formation assurée par l'INSEE. Se présenter en mairie aux horaires d'ouverture ou nous contacter par mail : mairie@norroyleveueur.fr

La Municipalité vous souhaite de très belles vacances

N'hésitez pas à vous inscrire en Mairie à l'Opération Vacances Tranquillité

